

## Comité de pilotage du SINP du 14 septembre 2023

### Feuille de route à 3 ans du SINP

#### Point 3 soumis à validation

Les cinq axes stratégiques du SINP ont été validés lors des comités de pilotage du SINP du 17 juin 2022 et du 14 septembre 2023 : <https://inpn.mnhn.fr/docs-web/docs/download/431203>

Lien vers la feuille de route détaillée : fichier Excel disponible sur la GED

## Contexte

Le système d'information sur la biodiversité (SIB) est un dispositif qui vise à fédérer l'ensemble des données issues de 31 politiques publiques en lien avec des enjeux sur la biodiversité, chacune identifiée à travers un système d'information qui lui est propre. En développant une connaissance de l'état et des tendances de la biodiversité, des pressions qui s'exercent sur elle et des réponses conduisant à enrayer son déclin, le SIB doit permettre :

- d'élaborer, suivre et évaluer les politiques de préservation, de restauration ou de protection de ce patrimoine,
- d'éclairer les choix publics ou privés en matière d'aménagement du territoire,
- de mobiliser les citoyens sur les enjeux que cela soulève.

Intégré à ce dispositif, le système d'information sur l'inventaire du patrimoine naturel (SINP), institué en application de l'article L. 411-1 A du code de l'environnement, contribue à la connaissance sur l'état et la conservation du patrimoine naturel (terrestre, aquatique et marin), en métropole et en outre-mer. Il a pour objectif d'accompagner les politiques publiques de préservation et de restauration du patrimoine naturel, de faciliter l'accès à des données et connaissances fiables pour un large public.

Le SINP consiste notamment à structurer les synergies et les coopérations entre les acteurs œuvrant pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion des données relatives à l'inventaire du patrimoine naturel.

Le SINP doit intégrer en particulier les besoins accrus de connaissance dans le cadre :

- du futur règlement européen portant sur la restauration des écosystèmes naturels terrestres et marins. Celui-ci nécessitera en particulier de nouvelles données de rapportage et le suivi de l'état de conservation ;
- du programme national de surveillance de la biodiversité terrestre qui nécessite de consolider les dispositifs de suivi. Un travail est déjà amorcé à ce sujet notamment au travers d'un diagnostic des dispositifs de surveillance et la rédaction d'un schéma directeur ;
- de la stratégie nationale biodiversité 2030 (SNB) dont le suivi et l'évaluation nécessiteront la consolidation d'indicateurs existants et le développement de nouveaux indicateurs. Les mesures 25, 29, 32 et 35 en particulier mobiliseront ainsi le SINP, autour d'enjeux liés au renforcement de la connaissance et à la mobilisation des citoyens.

Il s'agira donc de mettre l'accent sur l'acquisition ciblée de nouvelles données, sur l'amélioration de la qualité des données partagées au sein du dispositif (complétude, fiabilité, précision, description des

métadonnées, ...), sur la facilitation de l'accès aux données (fluidification des échanges, *open data*), sur une organisation de la diffusion de l'information adaptée à l'ensemble des utilisateurs (acteurs du dispositif et public moins spécialiste) et sur un renforcement autour de la communication afin de mieux faire connaître le dispositif. Des axes stratégiques ont été définis en ce sens pour le SINP.

## Feuille de route à 3 ans

La feuille de route présentée ci-dessous décline les cinq axes stratégiques<sup>1</sup> sous forme d'objectifs stratégiques et opérationnels et fixe des cibles qui **engagent collectivement les acteurs du SINP** sur les 3 ans à venir. Il s'agit d'un document synthétique, la feuille de route détaillée et complète étant présentée sous la forme d'un tableau annexé au présent document.

L'état d'avancement des actions listées dans cette feuille de route sera évaluée au regard de l'atteinte des cibles fixées et fera l'objet d'un bilan annuel en comité de pilotage, et d'un suivi par les comités opérationnels (inventaires, technique, éditorial, correspondants régionaux).

### L'enrichissement mutuel et ciblé du SINP par les dispositifs contributeurs

Cet axe a pour objectif de mieux couvrir le périmètre du SINP afin de disposer d'un socle de connaissance suffisant pour l'élaboration et le suivi des politiques de préservation du patrimoine naturel.

L'enrichissement du SINP sera dépendant des évolutions réglementaires émergentes : l'adoption attendue du règlement sur la restauration de la nature ainsi que du projet de directive sur les sols. En parallèle, la SNB prévoit le renforcement de la connaissance sur la biodiversité, notamment sur certains dispositifs déjà établis (atlas de la biodiversité communale ou ABC, ZNIEFF).

Les programmes ainsi mobilisés conditionneront l'acquisition de nouvelles données (écosystèmes et habitats, biodiversité du sol, pollinisateurs, ADNe) au travers d'inventaires ciblés.

Une vigilance particulière sera portée sur l'enrichissement mutuel des différents dispositifs alimentant le SINP (ZNIEFF, CarHab, ABC, etc.) et la recherche de synergies concourantes. De même, la dynamique de prise en charge des données espèces pour les zones géographiques ou thématiques actuellement sous-représentées (outre-mer, relations espèces-habitats et traits de vie) sera maintenue.

Certaines données existent déjà (actuellement peu ou non accessibles) et les efforts doivent se porter sur leur intégration dans le SINP.

La feuille de route à 3 ans prévoit ainsi :

- la publication d'ici mi-2025 d'un document recensant les données non couvertes et les actions prioritaires en matière d'enrichissement des connaissances en tenant compte des enjeux. Sera particulièrement ciblée la prise en charge des données sur les écosystèmes et habitats terrestres et marins ainsi que sur la biodiversité des sols et la pédologie ;

- de cartographier d'ici mi-2025 les interactions entre grands programmes contributeurs du SINP, notamment ceux portant sur les programmes nationaux de surveillance de la biodiversité ;

<sup>1</sup> Quatre axes stratégiques validés au Copil du 17/06/2022 et un axe stratégique portant sur la communication et la diffusion au sein du SINP soumis à validation du Copil du 14/09/2023 (point 2).

- en lien avec l'axe stratégique sur la diffusion, de développer un visualisateur généraliste des données sur les habitats (livraison de la V1 d'ici mi-2024) ;
- d'identifier d'ici mi-2024 puis déployer en continu des dispositifs d'acquisition de connaissance protocolée dans le cadre du programme national de surveillance de la biodiversité terrestre, alimentant le SINP ;
- une augmentation continue du nombre de données diffusées au regard des priorités précitées.

## La cohérence du dispositif à tous les échelons territoriaux et pour l'ensemble des programmes contributeurs

La cohérence recherchée dans l'enrichissement mutuel du SINP par la communication entre les différents dispositifs d'inventaires doit s'accompagner d'une cohérence technique du système. Le dispositif du SINP est composé d'une plateforme nationale (site INPN – inpn.mnhn.fr) et de plateformes régionales, au niveau desquelles le partage des données s'organise dans une **démarche partenariale** avec les acteurs.

Les travaux menés sur l'architecture du dispositif doivent se poursuivre afin d'assurer une **diffusion homogène** des données au sein du dispositif et de garantir **un accès plus rapide à la donnée** une fois celle-ci déposée, et ce quel que soit l'échelon du dispositif.

**Cette architecture technique répartie implique la mise en place de règles, méthodes et standards communs à l'ensemble du réseau de plateformes.** Pour répondre à cet objectif, une démarche d'habilitation des plateformes régionales a été mise en place et vise à disposer d'un réseau **cohérent aux pratiques homogènes** garantissant l'**interopérabilité** des données au sein du dispositif.

En parallèle, **le projet GINCo** s'attache à développer et mettre à disposition des acteurs de la biodiversité l'écosystème applicatif GeoNature (projet contributif et open source) répondant aux règles du SINP et aux besoins des utilisateurs.

La feuille de route à 3 ans prévoit de :

- fluidifier la circulation des données de sorte qu'il y ait moins d'un an entre le dépôt de données par un producteur et sa disponibilité pour tous d'ici mi-2025, notamment en outillant les producteurs et les plateformes et en proposant une offre de services SINP (établissement d'un inventaire des outils existants). Le projet GINCo proposera un module d'import (habitats et données de suivi) et aura intégré les nouveaux standards (espèces et métadonnées) d'ici mi-2025. Les données acquises et déposées dans le cadre de DEPOBIO feront l'objet d'une attention particulière afin qu'elles soient rapidement mises à disposition des plateformes du SINP ;

- mettre en place, avant mi-2026, un schéma métier pour chaque plateforme régionale, construit dans une démarche partenariale avec les acteurs de la région. En parallèle, ¾ des plateformes régionales seront habilitées d'ici mi-2026 ;

- renforcer la logique de co-construction du SINP en proposant à un partenaire (hors PatriNat) le pilotage d'au moins un groupe de travail d'envergure nationale par an ;

- publier le schéma directeur de la surveillance de la biodiversité terrestre d'ici mi-2024 et d'y expliciter la stratégie d'articulation des échelles territoriales ;
- revoir la procédure d'habilitation (documents associés et renouvellement d'habilitation) en vue d'encourager un nombre croissant de plateformes régionales à adhérer au processus. Une attention particulière sera portée à l'accompagnement des plateformes qui ne sont pas encore opérationnelles.

## La qualité des données

Si le SINP facilite l'accès à la connaissance du patrimoine naturel, une attention particulière doit être portée sur la **qualité de la donnée** qui se définit comme l'aptitude de l'ensemble des caractéristiques des données à satisfaire à des exigences fixées en matière d'usage. Les données et métadonnées du SINP se doivent d'être qualifiées, et l'utilisateur doit avoir connaissance du niveau de fiabilité des informations qu'il consulte.

Les enjeux de qualité au sein du SINP portent sur deux types de critères visant à **fournir des données fiables et qualifiées** aux utilisateurs. D'une part, il s'agit de mettre à disposition des données les plus intègres et fiables possibles, ce qui relève à la fois de leur acquisition (protocole ou méthodologie scientifique éprouvé tel que référencé dans CAMPanule), de leur validation (contrôles qualité) et de leur gestion (complétude des référentiels, adéquation des standards). D'autre part, il s'agit de fournir à l'utilisateur une information claire sur le contenu des données disponibles (amélioration des métadonnées) et leur niveau de fiabilité (démarche de qualification).

La feuille de route à 3 ans identifie des chantiers prioritaires :

- d'ici mi-2026, toutes les plateformes disposent *a minima* de protocoles de validation des données d'observation de taxons, et aient engagé l'élaboration de protocoles sur les thématiques prioritaires pas encore couvertes (en particulier habitats). En parallèle, les référentiels mobilisés pour la validation automatique sont à identifier et enrichir ;
- la mise à disposition par la plateforme nationale d'une fonctionnalité de validation manuelle d'ici mi-2025 ;
- la mise en place de scénarios d'échange pour les dispositifs de collecte identifiés comme prioritaires ;
- d'ici mi-2025, proposition d'une méthode de qualification des données (identification des critères) à l'ensemble des acteurs du SINP et implémentation à partir de 2026.

## L'amélioration des portails de diffusion et la communication sur le SINP

L'un des objectifs rappelé pour l'*open data* dans le cadre du SINP est de rendre accessible au plus grand nombre la connaissance sur le patrimoine naturel. Cela passe par la valorisation et la diffusion des données au travers des sites et portails numériques **adaptés**, ainsi que par la nécessité d'améliorer la connaissance et compréhension du **dispositif** SINP (sites et outils) au-delà des réseaux d'utilisateurs et contributeurs actuels en développant la communication.

Les nombreux programmes et projets qui alimentent le SINP et notamment ceux mobilisant les citoyens par le recours aux sciences participatives (Vigie-Nature, INPN Espèces, etc...) sont parfois trop peu connus : la campagne de mobilisation des citoyens et la volonté de les rapprocher de la nature telles que prévues par la SNB (mesure 32) sont des opportunités pour gagner en visibilité, toucher un public moins averti et communiquer plus largement sur le parcours des données de leur collecte par les outils de sciences participatives à leur intégration dans l'INPN.

Par ailleurs, les sites et portails de diffusion (dont l'INPN) doivent progresser sur **l'écoute utilisateurs** en vue d'orienter les actions à mener pour se rapprocher des besoins/attentes.

La feuille de route à 3 ans identifie les actions suivantes :

- faire connaître les dispositifs de sciences participatives et encourager la mobilisation citoyenne, notamment en communiquant sur l'application INPN Espèces à destination d'un large public, en particulier pour encourager son usage auprès des scolaires et dans le cadre des atlas de biodiversité communale. D'ici mi-2026, l'application INPN Espèces aura dépassé les 25 000 utilisateurs (15 000 à ce jour) ;

- améliorer l'affichage, la présentation et la valorisation des données et informations sur l'INPN. Assurer un suivi annuel de la fréquentation du site et des téléchargements afin d'identifier les formats de diffusion de données et les supports de valorisation répondant aux attentes des utilisateurs. D'ici mi-2026, la fréquentation annuelle des sites internet du SINP aura augmenté de 50% ;

- le SINP mettra en place les actions concourant à l'atteinte de l'objectif de 500000 personnes participant aux programmes de sciences participatives ;

- donner de la visibilité aux contributeurs du SINP en améliorant en continu la complétude du référentiel des organismes ;

- dresser un état des lieux des API et webservices disponibles par type de données d'ici mi-2024 et de développer les webservices nécessaires aux utilisateurs en fonction de leurs retours ;

- poursuivre la réalisation de supports de communication et la diffusion des lettres d'information, tout en produisant annuellement le bilan des réalisations, des acteurs ciblés, du nombre d'abonnés, etc. L'augmentation du nombre d'évènements régionaux et nationaux et du nombre de participants sur les trois prochaines années validera la dynamique et l'intérêt du dispositif.

## L'open data

L'ouverture des données (*open data* en anglais) consiste à assurer la mise à disposition à tous de ces données, en accès libre et gratuit, sous un format numérique facilement réutilisable.

Dans le contexte réglementaire s'appliquant aux données du SINP, l'ouverture des données est la règle à mettre en œuvre dans l'ensemble du dispositif, tant aux niveaux national que régional, tout en respectant les exceptions que sont la sensibilité à la diffusion et la gestion des données à caractère personnel (respect du RGPD).

Cet axe a pour objectif de mettre en place les moyens visant à **faire respecter la réglementation et rendre le niveau de précision des données homogène à l'échelle du dispositif.**

Pour cela, la feuille de route à 3 ans fixe pour cibles :

- que la liste des recommandations pour la prise en compte du RGPD dans le SINP soit établie d'ici mi-2024 ;

- que toutes les régions disposent d'une feuille de route ou plan d'actions pour la mise en œuvre de l'open data d'ici mi-2024 ;

- que toutes les régions aient mis en place les listes de sensibilité selon la procédure en vigueur (notamment avis CSRPN et MNHN) et les aient publiées par arrêté préfectoral d'ici mi-2026 ;

- que l'application développée dans le cadre du projet GINCo puisse respecter les conditions d'ouverture des données sensibles à la diffusion d'ici mi-2024, ainsi que les règles du RGPD d'ici mi-2025 ;

- que tous les outils utilisés par les plateformes (quel que soit l'outil technique utilisé) aient implémenté les règles de l'*open data* et ses exceptions d'ici mi-2026.